



Traité Yebamot

Michna 6 - Chapitre 13

המגרש את האישה, והחזרה--מותרת ליבם; רבוי אלעזר אוסר.
וכן המגרש את היתומה, והחזרה--מותרת ליבם; רבוי אלעזר
אוסר. קטנה שהשייה אביה, ונתגרשה--כיתומה בח' האב;
החזרה, אסורה ליבם.

Une femme que son mari a répudiée puis reprise a le droit d'épouser son beau-frère ; Rabbi Eliézer l'interdit. De même une orpheline que son mari a répudiée puis reprise, peut épouser son beau-frère ; Rabbi Eliézer l'interdit. Une mineure que son père a marié, et qui a divorcé, est considérée comme une orpheline du vivant de son père ; lorsqu'il l'a reprise, d'après l'avis de tous, elle est interdite au beau-frère.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions